

Projet :	Communauté de Commune Desvres-Samer – Construction du complexe aqualudique - Desvres (62)
Suivi n°: 9	Date : 12/06/2018
Objet :	Visite de chantier

Personnes présentes et/ou destinataires de la diffusion

Organisme	Nom	Téléphone	Mail	Prés.	Diff.
CCDS	M ROUILLE	03 21 92 07 20	lionel.rouille@cc-desvressamer.fr		X
	MME PRUVOST	06 85 72 05 37	laetitia.pruvost@cc-desvressamer.fr		X
V2R Ingénierie	M FAYEULLE	06 85 24 75 96	j.fayeulle@v2r.fr		X
ARIETUR	M DELASSUS	03 21 87 45 00	sd-arietur@orange.fr		X
BIOTOPE	M CAVALIER	06 03 68 23 65	fcavalier@biotope.fr	X	X
	MME PRUDHOMME	06 03 68 07 61	iprudhomme@biotope.fr		X
COLAS	M FLEURY	06 85 36 89 88	jeremy.fleury@colas-np.com		X
	M MASSE		eric.masse@colas-ne.com		X
ID VERDE	M STUER	03 28 58 79 10	julien.stuer@idverde.com		X

Protection des milieux naturels

➤ Respect des zones balisées :

Pour rappel au sein des emprises balisées, sont interdits :

- La circulation et les manœuvres d'engins ;
- Le dépôt de matériel ;
- Le stockage, même temporaire, de matériaux ;
- Toute autre activité susceptible de dégrader le milieu ;
- L'accès au personnel de chantier pendant toute la durée des travaux.

Conforme : aucune zone à enjeu n'est dégradée.

Conforme : le balisage est en place, il est toutefois partiellement dégradé, pour rappel : « l'entreprise sera chargée de l'entretien de ce balisage tout au long du chantier ».



Balisage des zones à enjeux présent mais dégradé

Non conforme : lors de la visite de chantier, il a pu être constaté qu'un pied d'Orchis de Fuchs a été impacté. Cette destruction reste toutefois modérée, puisque lors de la visite 12 pieds supplémentaires de l'espèce ont été trouvés, ce qui fait un total de 32 pieds à déplacer contre 21 initialement prévus dans la dérogation.



A gauche le pied balisé au 29/05/2018, à droite absence de balisage et pied terrassé au 12/06/2018



Balisage présent sur les pieds d'Orchis de Fuchs retrouvés

Une zone de nidification de la Bergeronnette des ruisseaux (espèce protégée) avait été trouvée sur les berges, le 29/05/18. Des jeunes de l'espèce ont été observés à proximité, le balisage peut être retiré et la zone terrassée.



Balisage du nid de Bergeronnette des ruisseaux présent

- **Les emplacements des espaces liés au chantier sont conformes** : la base vie de l'entreprise est située en dehors de zone à enjeux.

Conforme : toutes les zones de stockages sont situées en dehors de zones à enjeux (balisage).

Conforme : l'accès à la zone de compensation a été totalement fermé lors de la préparation de chantier effectuée en semaine 16.

Phasage des travaux en fonction des contraintes faunistiques

Conforme : les travaux de terrassement sont effectués en période favorable.

Non conforme : des arbres ont été abattus en dehors de la période autorisée, ce non-respect du phasage a pu engendrer un impact sur l'avifaune nicheuse (Cf. Paragraphe sur le phasage des travaux en fonction des contraintes faunistiques).

Pour rappel : dans le cahier des prescriptions écologiques il est écrit que tout nouvel aménagement envisagé au cours du chantier (chemin d'accès, zones de dépôts, base-vie...), devra être, au préalable, validé par l'écologue. Une visite sur site aurait permis de vérifier la présence/absence de nids et ainsi d'adapter les travaux en fonction des enjeux recensés.



Abattage d'arbres en dehors de la période autorisée

Mesures spécifiques à mettre en place

- **Mise en défens des emprises chantier pour la faune à mobilité réduite** :

Conforme : le dispositif est en place.

Rappel : il reste à condamner le chemin de vtt (à l'ouest de la barrière batracien).

- **Travaux en milieu humide (travaux au niveau des chemins)** :

Non concerné actuellement.

➤ **Travaux de destruction/dégradation du gîte hivernal à chiroptères (pont fissuré) :**

Il est nécessaire que Colas prévienne l'écologue 15 jours avant son intervention sur le pont, pour pouvoir vérifier la présence /absence de chiroptères et colmater les fissures.

➤ **Déplacement de l'Orchis de Fuchs :**

Les prochains déplacements seront effectués à partir d'octobre.

Tri des terres végétales

Conforme : le tri des terres est effectué.

Limitation du risque de dégradation indirecte des milieux adjacents

Conforme : absence d'envol de poussières, avec un temps humide et un vent faible.

Conforme : absence d'envol de déchets lors de la visite de chantier, avec un vent faible le jour de la visite.

Limitation des nuisances du chantier

- Bruit : non concerné, pas d'activité ;
- Vitesse des véhicules : non concerné, pas d'activité.

Prévention des pollutions

Conforme : l'ensemble des engins sont stockés loin du plan d'eau et du cours d'eau.

Conforme : aucune pollution détectée ; Absence de déversement d'huiles/hydrocarbures.

Non concerné : aucun stockage de produit polluant n'a été observé.

Non contrôlé : la présence d'un kit anti-pollution sur le chantier, n'a pas été vérifiée.

Tri et élimination des déchets

Conforme : absence de déchets sur le chantier.

Non propagation des espèces végétales exotiques envahissantes

Conforme : Des photos des engins ont été transmises à Biotope permettant d'attester leur propreté à leur arrivé sur site.

Conforme : les 4 stations de Renouée du Japon présentes sur site sont piquetées.

Conforme : le balisage est présent, mais dégradé, il sera nécessaire de le remettre en place.



Balisage des stations de Renouée du Japon dégradé

Relevé de décisions

- ➔ **Remise en état du balisage (silos et rubalise des stations de Renouée du Japon) ;**
- ➔ **Pour éviter tout nouvel impact, il est impératif de prévenir l'écologue en cas d'impact pressenti ou nouvel aménagement envisagé au cours du chantier (chemin d'accès, zones de dépôts, base-vie...) ;**
- ➔ **Prévenir l'écologue 15 jours avant la démolition du pont, pour pouvoir vérifier la présence /absence de chiroptères (Colas).**

Validation du présent compte-rendu

En l'absence de remarques formulées par mail (fcavalier@biotope.fr) dans un délai d'une semaine après sa transmission, le compte-rendu sera considéré comme approuvé et validé par les différentes parties.

Compte-rendu diffusé le 14/06/2018

Rédigé par François Cavalier (Biotope Nord - Littoral)

